

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 5 mars 2020 modifiant les arrêtés de nomination à la commission de la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, des caisses déléguées pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants et de certains régimes spéciaux des 7 mai 2019 et 6 novembre 2019

NOR : SSAS2030111A

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment son article R. 123-45 ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2013 relatif aux conditions d'inscription sur la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du régime social des indépendants et de certains régimes spéciaux ;

Vu l'arrêté du 7 mai 2019 portant prorogation de la commission de la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, du régime social des indépendants et de certains régimes spéciaux nommée par arrêté du 4 juin 2014 modifié ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2019 portant nomination à la commission de la liste d'aptitude aux emplois d'agent de direction des organismes de sécurité sociale du régime général, des caisses déléguées pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants et de certains régimes spéciaux nommée par arrêté du 4 juin 2014 modifié et portant abrogation de l'arrêté portant nomination au comité des carrières des agents de direction des organismes de sécurité sociale et du régime social des indépendants,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'arrêté du 7 mai 2019 susvisé :

I. - Dans l'intitulé et à l'article 1, les mots « du régime social des indépendants » sont supprimés ;

II. - Au 3^o de l'article 1, les mots :

« Représentants élus des agents de direction relevant de la convention collective du régime social des indépendants

Suppléants

M. SERIO (Benoît).

M. COJEAN (Michel).

M. LOCHET (Philippe). »

sont supprimés.

Article 2

Dans l'intitulé et à l'article 1 de l'arrêté du 6 novembre 2019 susvisé les mots « , du régime social des indépendants » sont supprimés.

Article 3

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 5 mars 2020.

Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour la directrice de la sécurité sociale :
Le chef de service,
adjoint à la directrice de la sécurité sociale,
LAURENT GALLET